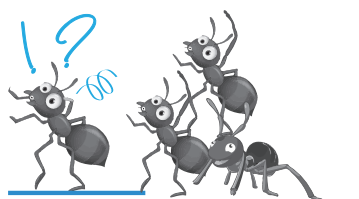




Plus que jamais CFTC... la vie à défendre !

Garantie performance : Un IMBROGLIO dans la communication de la direction



La CFTC-Intérim vous avait déjà informés, nous nous attendions tous à avoir une prime égale à 0.75 % de notre salaire brut qui devait s'appeler « *prime garantie performance* », mais il en est tout autre aujourd'hui car la communication de la Direction a été tronquée.

Les modalités du calcul de la prime ont été mises en place pour l'ensemble de l'année 2020 avec tous les aléas que nous avons connus : arrêts maladie ou garde d'enfants pour COVID, chômage partiel, congés/RTT imposés, CET vidés à hauteur de 3942 jours.

Grâce aux efforts de tous, Manpower France a réussi à atteindre l'objectif national de 2,825 milliards d'€ de Chiffre d'Affaires lequel a même été dépassé de 10 % ; ce qui n'engendrera pas pour autant d'augmentation de la prime.

Depuis de nombreuses années lors de vos EA nos managers ont la possibilité de neutraliser les absences afin d'optimiser le montant de chacune de nos primes. Cette année encore, seulement 38 % des managers l'ont fait ! La reconnaissance de la hiérarchie reste encore une fois insuffisante. Vos représentants CFTC-intérim soulignent de nouveau le manque de reconnaissance de la hiérarchie envers les collègues salariés auxquels on en demande toujours plus !

Pour les salariés qui ont atteint partiellement ou dépassé leurs objectifs individuels, ce dispositif de garantie performance ne s'applique pas.

Tous les salariés ont travaillé pour atteindre ce dispositif garantie performance pour avoir enfin une prime. Rappelons aussi que les primes RN ont été gelées à partir du T2 et les objectifs n'ont jamais été révisés.

Pour rappel

Inégalités engendrées à cause de la prime garantie performance PGP

Les responsables ou directeurs d'agences ont une prime trimestrielle liée à l'atteinte du Budget de Marge Brute de leur agence. Depuis la pandémie, elles ont été révisées et basées sur l'atteinte du Budget de leur Secteur de rattachement. Constat : tout le bénéfice du collectif revient à nos managers ! Ces primes leur sont garanties puisqu'elles ont été calculées sur le secteur de l'entité (mutualisation entre agences). Ce sont 9 % des salariés permanents qui n'ont pas de primes RN en 2020, et n'auront que la PGP alors que leurs managers ne seront pas impactés. La Direction a volontairement privilégié financièrement la ligne de management au détriment du reste des équipes.

	Marge Brute	Garantie Performance	Nbre salariés concernés	Moyenne des primes (allant jusqu'à)
Agences		879 370 €	862	1020,15 €
RA/DA	873 658 €	440 238 €	217	6 054,82 €
Cabinets		32 847 €	39	842,23 €
Consultants recrutement		235 576 €	135	1 745,00 €
Responsable de cabinet		16 334 €	7	2 333,43 €
Centre de service		8 578 €	12	714,83 €
Autre fonction réseau	122 658 €	222 471 €	115	3001,12 €
Fonction support	337 123 €	762 263 €	136	8 083,72 €
Total net charges	1 906 818 €	3 714 678 €	1 523	